



# COMPTE ADMINISTRATIF 2017

## BUDGET DE LA VILLE

Le Compte Administratif (CA) retrace l'ensemble des recettes et des dépenses réalisées par la Ville en 2017. Il doit être présenté au Conseil Municipal dans les six mois qui suivent la fin de l'exercice, soit au plus tard le 30 juin de l'année suivante.

Le Compte Administratif se présente formellement de la même manière que le budget afin de permettre une comparaison.

Le Compte Administratif est le bilan financier de l'ordonnateur. A ce titre, son examen constitue un acte majeur de la vie communale.

### **Le Compte Administratif dégage un résultat**

Le Compte Administratif présente les résultats comptables de l'exercice. Dans tous les cas le résultat cumulé des deux sections ne doit pas être déficitaire.

Une fois le compte administratif voté, le Conseil Municipal vote une délibération d'affectation des résultats.

### **Le Compte Administratif doit être en concordance avec le compte de gestion**

Parallèlement, le comptable public, chargé d'encaisser les recettes et de payer les dépenses ordonnancées par le Maire, élabore le compte de gestion qui doit exactement concorder avec le compte administratif.

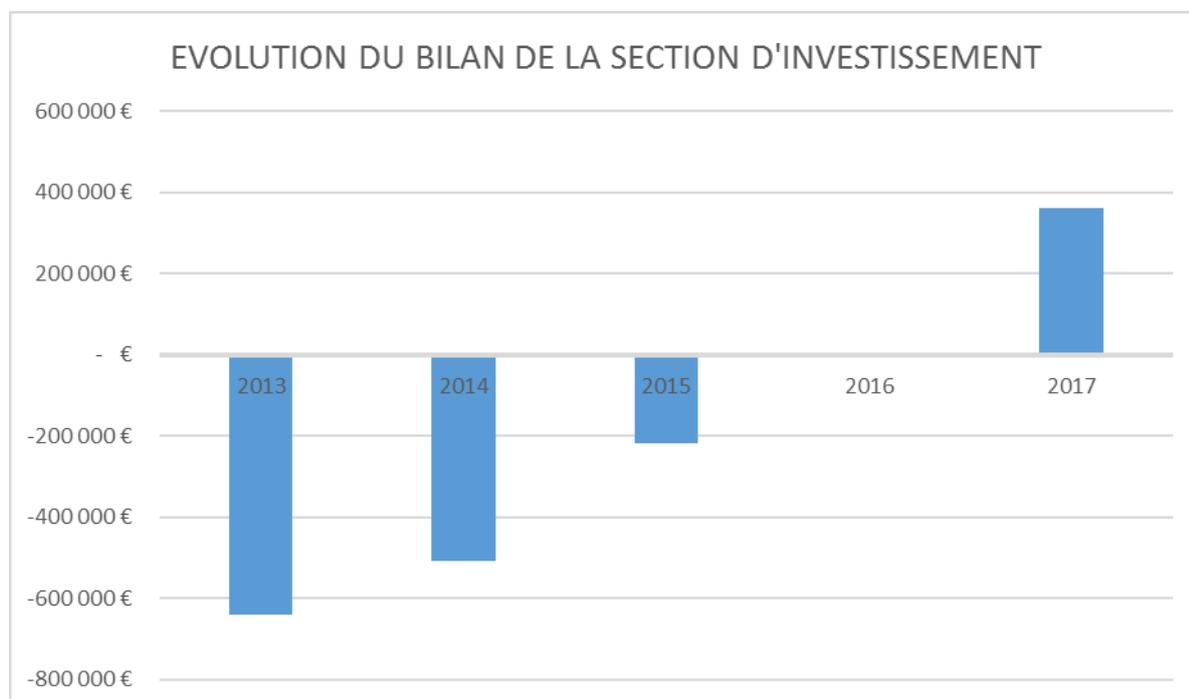
Les données synthétiques se présentent ainsi :

	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>
<b>Recettes de l'exercice :</b>	11 549 616,98 €	5 056 351,13 €
<b>Dépenses de l'exercice :</b>	11 107 856,79 €	4 689 072,14 €
<b>Résultat de l'exercice :</b>	441 760,19 €	367 278,99 €
<b>Résultat reporté 2016 :</b>	0 €	(-) 6 975,64 €
<b>Résultat de clôture :</b>	<b>441 760,19 €</b>	<b>360 303,35 €</b>

A - RESULTAT DE L'EXERCICE	441 760,19€
B - RESULTATS ANTERIEURS REPOTES	0 €
<b>C- RESULTAT A AFFECTER</b>	<b>441 760,19 €</b>
RESULTAT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	367 278,99 €
RESULTAT REPORTE EN INVESTISSEMENT	(-) 6 975,64 €
<b>D – SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>360 303, 35 €</b>
RESTES A REALISER EN DEPENSES	332 343,30 €
RESTES A REALISER EN RECETTES	301 553,03 €
<b>E - SOLDE DES RESTES A REALISER</b>	<b>(-) 30 790,27 €</b>
<b>EXCEDENT DE FINANCEMENT = D + E</b>	<b>329 513,08 €</b>

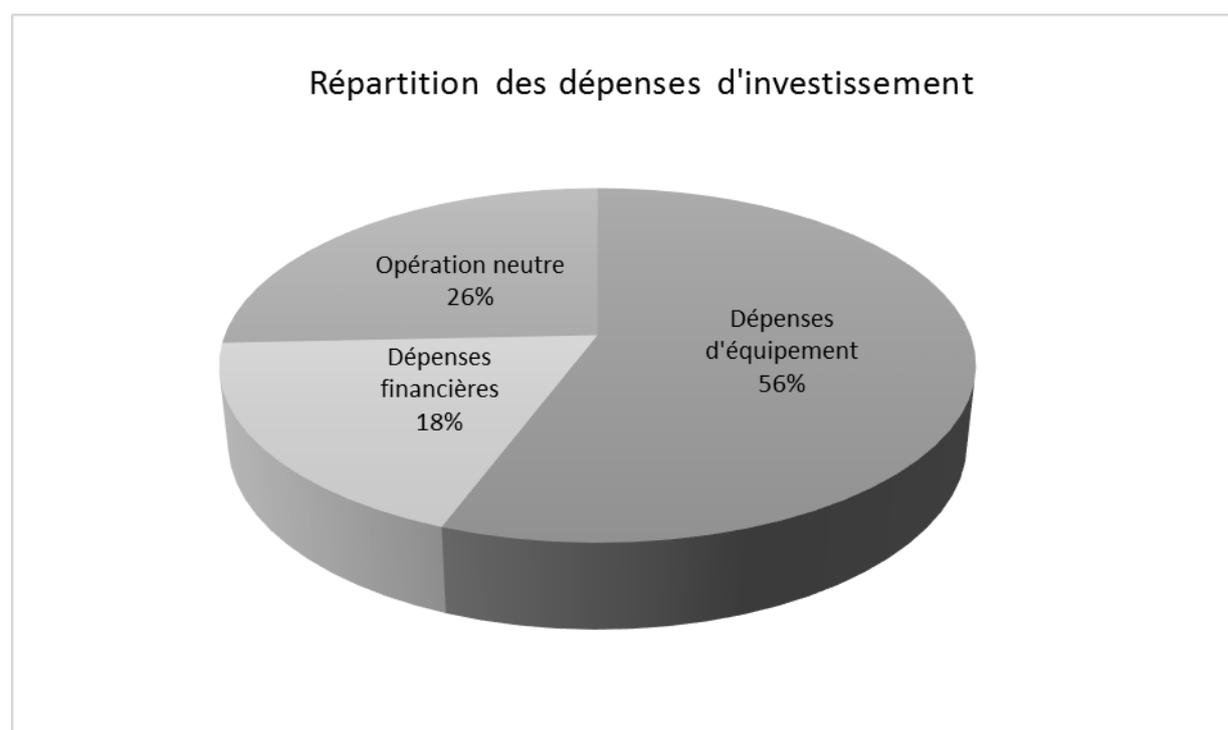
## Section d'investissement

L'année 2017 fait apparaître un excédent d'investissement de **360 303,35 €** composé du report du déficit 2016 de **6 975,64 €** et de l'excédent de 2017 pour **367 278,99 €**.



Les dépenses réelles d'équipement ont été réalisées à hauteur de **2 612 096 €**.  
Les dépenses d'équipement se décomposent principalement comme suit :

### Investissement dépenses



#### **A) Les services généraux de la Ville : 876 036 €**

- Mise en accessibilité des bâtiments communaux (588 066 €)
- Changement de 3 véhicules pour les services de la Ville (42 932 €)
- Travaux de remise en état de 3 logements (102 000 €)
- Equipement Informatique (26 913 €)

#### **B) Enseignement-éducation : 204 339 €**

- Réfection de la façade de l'école Paul Bert (66 787 €)
- Divers travaux dans les écoles (73 591 €)
- Remplacement jeux extérieurs école Louise Michel (17 785 €)
- Matériel divers pour les écoles (24 345 €)
- Matériel informatique (16 457 €)
- Mobilier (12 671 €)

#### **C) Culture et patrimoine : 27 171 €**

- Divers travaux et achat de matériel à l'espace culturel et à la médiathèque.

#### **D) Jeunesse et sports : 1 019 343 €**

- Participation financière de la Ville au complexe sportif de la Villette (910 110 €)
- Remplacement des appareils d'éclairage au stade Vernon (16 368 €)
- Emplacement des appareils d'éclairage à la salle omnisports (14 150 €)
- Régénération des 3 cours de tennis (13 416 €)
- Travaux divers dans les stades, salles de sports et centres de loisirs (47 601 €)

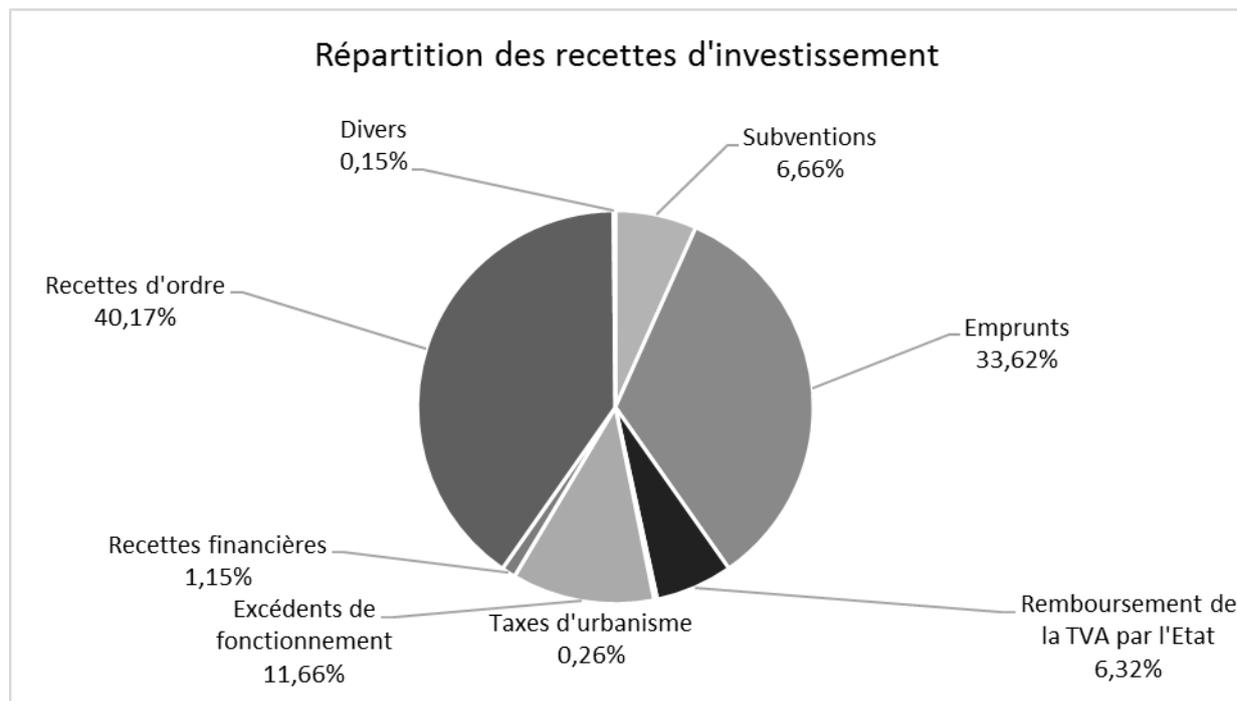
#### **E) Interventions sociales : 70 055 €**

- Rénovation de la façade du CCAS.

#### **F) Aménagements et services urbains : 398 483 €**

- Etude de programmation urbaine Ilot Jules FERRY République (14 498 €)
- Participation financière aménagement rue de la République (132 097 €)
- Aménagement d'une aire de jeux aux Serres CHEVRIER (11 169 €)
- Remplacement de la Sonorisation et de l'éclairage festif rue de la République (19 331 €)

## Investissement recettes



Le montant de l'excédent de fonctionnement 2016 reporté sur 2017 s'élève à **589 523 €**.

Les subventions d'investissement s'élèvent à **336 660 €**.

Le Montant des nouveaux emprunts s'élève à **1,7 million d'euros**.

Les remboursements par la Métropole des frais d'emprunt relatifs aux transferts de compétences (voirie, éclairage public) s'élèvent à **55 836 €**.

Les écritures d'amortissement, de patrimoine, s'élèvent à **2 031 249 €**.

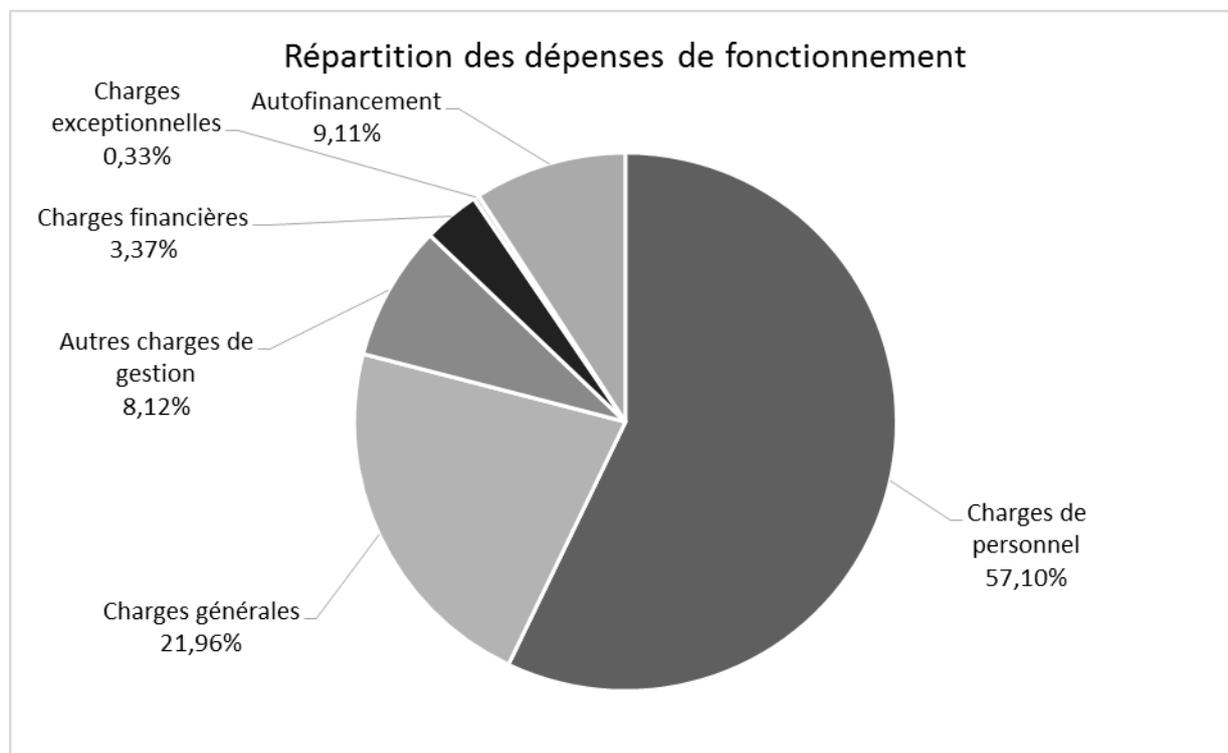
Les taxes d'urbanisme sur la construction, la reconstruction et l'agrandissement de bâtiments pour les dossiers déposés avant le transfert à la Métropole s'élèvent à **13 054 €**.

Le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (**FCTVA**) basé sur les dépenses réelles d'investissement 2016 s'élève à **319 555 €**.

## Section de Fonctionnement.

La section de fonctionnement dégage un résultat de **441 760,19 €** intégralement affecté au financement des investissements 2018.

### Fonctionnement dépenses.



Evolution des dépenses depuis 2014 :

DEPENSES	2014	2015	2016	2017
CHARGES GENERALES	2 854 124 €	2 495 684 €	2 306 830 €	2 439 391 €
CHARGES DE PERSONNEL	6 238 261 €	6 106 921 €	6 108 214 €	6 342 960 €
AUTRES CHARGES	872 251 €	951 131 €	896 361 €	902 452 €
CHARGES FINANCIERES	437 146 €	416 236 €	392 924 €	373 928 €
CHARGES EXCEPTIONNELLES	20 520 €	150 756 €	92 204 €	37 143 €
AMORTISSEMENTS ET ORDRES	721 529 €	801 045 €	1 093 452 €	1 011 983 €
TOTAL	<b>11 143 831 €</b>	<b>10 921 773 €</b>	<b>10 889 985 €</b>	<b>11 107 857 €</b>

Le chapitre des charges à caractère général s'élève à **2 439 391 €** en augmentation de **5,74%**. L'augmentation principale intervient sur les charges d'énergie et d'électricité et sur les services extérieurs avec une prestation supplémentaire de balayage des rues par une société extérieure.

Les charges de personnel sont en augmentation de **3,84%**. Cette augmentation est principalement due au glissement vieillesse technicité (avancement de grades et d'échelons), à l'augmentation du point d'indice en février 2017 et à la transformation des contrats d'emplois aidés en contrats classiques.

Les autres charges de gestion courante regroupent les subventions en particulier au CCAS pour **503 771 €**.

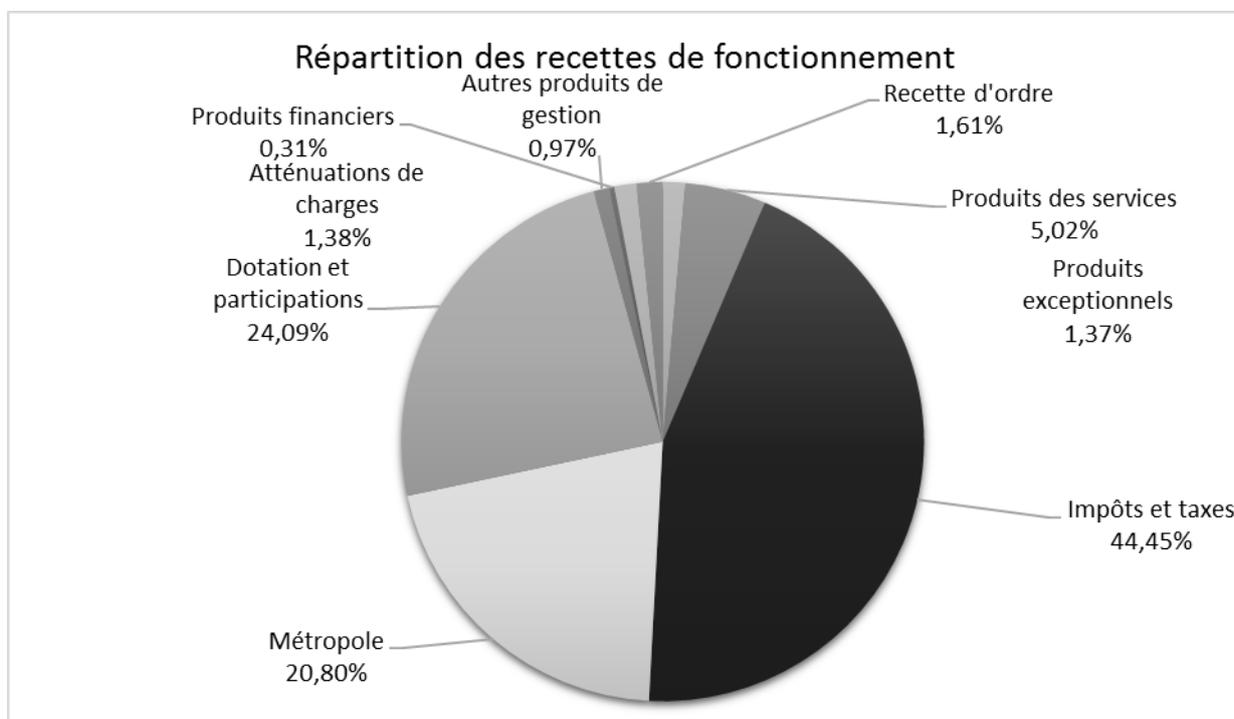
L'enveloppe pour les subventions aux associations, en particulier les clubs sportifs, a été maintenue pour un montant de **237 388 €**.

Les charges financières correspondent au remboursement des intérêts d'emprunts contractés antérieurement. La charge de la dette est en diminution de **4,83%** pour s'établir à **373 928 €**.

Les charges exceptionnelles s'élèvent à **10 114 €**.

**3 136 €** sont consacrés aux chantiers éducatifs et aux primes des stagiaires.

### Fonctionnement recettes



Les remboursements sur rémunérations du personnel représentent une somme de **136 787 €**. Cette somme correspond principalement aux remboursements des contrats aidés et des emplois d'avenir.

Les produits des services et du domaine s'élèvent à **579 217 €**. Il s'agit de recettes concernant les concessions, les redevances et taxes funéraires, les recettes du service Culturel ainsi que la restauration scolaire et les centres de loisirs.

Les impôts et taxes, constitués des contributions directes, des droits de place, des taxes sur l'électricité, taxes sur la publicité extérieure ainsi que les taxes additionnelles aux droits de mutation, génèrent une recette de **4 704 911 €**, soit une augmentation

de 93 437 € (**2,03%**) tout en maintenant la stabilité des taux des différentes impositions communales.

Le montant des impôts se situe à **4 308 771 €**. Ils représentent **37,91%** des recettes réelles de fonctionnement en 2017. Pour rappel, la Ville n'a pas augmenté les taxes foncières et d'habitation depuis 2009.

L'attribution de compensation de la Métropole s'élève à **1 926 893 €** contre **1 830 875 €** en 2016 soit une augmentation de **5,24 %**.

La dotation de solidarité communautaire versée par la Métropole a augmenté de **11,84 %** passant de **425 966 €** à **475 966 €**.

La Métropole a été pour la troisième année bénéficiaire du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) qui représente une péréquation entre intercommunalités. Cette attribution financière a pu être reversée aux communes. Pour notre ville ce reversement a représenté **158 478 €** contre **184 134 €** en 2016. Cette dotation dépend de la richesse des intercommunalités.

L'ensemble des reversements de la Métropole représente **22,53%** des recettes réelles de fonctionnement.

Les taxes sur l'électricité sont restées stables à **175 433 €** contre **175 606 €** en 2016.

Les taxes additionnelles aux droits de mutation s'élèvent à **184 276 €** contre **129 561 €** en 2016. Ces taxes sont en fonction des transactions immobilières réalisées sur la Commune en nombre et surtout en valeur.

La dotation globale de fonctionnement (DGF) s'élève à **2 141 907 €** soit une diminution de **3,59 %**.

La DGF se décompose en :

- Dotation Forfaitaire : **1 510 674 € (- 7,98 %)**
- Dotation de Solidarité Urbaine : **519 495 € (+ 10,78 %)**
- Dotation Nationale de Péréquation : **74 599 € (- 7,78%)**

La CAF a subventionné la commune à hauteur de **132 402 €** pour le secteur jeunesse.

Le fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle s'élève à **107 658 €** contre **113 005 €** en 2016 soit une baisse de **4,73%**.

Les autres produits de gestion courante génèrent une recette de **111 819 €**, ces recettes proviennent essentiellement des revenus des loyers des logements et cases commerciales que nous avons mis en location.

Les produits financiers sont constitués principalement du remboursement par la Métropole des intérêts d'emprunt théorique suite au transfert de la voirie en 2015. Ce montant s'élève à **27 220 €** pour 2017.

Les produits exceptionnels s'élèvent à **158 452 €**. Ils se composent principalement des produits des cessions d'immobilisations pour un montant de **130 680 €**.

Durant l'année 2017, nous avons pérennisé les crédits alloués au secteur de la jeunesse et du sport et renforcé ceux de l'éducation, des espaces verts et de la propreté urbaine notamment en transformant un grand nombre de contrats aidés en contrat de droit public.

Nous avons aussi, au travers du budget du CCAS, maintenu les moyens nécessaires d'une politique sociale : aides aux familles pour les cantines et la fréquentation des centres de loisirs, bourses aux étudiants, aides ponctuelles.

Nous mettons également des moyens sur la préservation des bâtiments de la ville : réfection des façades de l'école Paul BERT et du CCAS, nombreux travaux dans les écoles, les salles de sports et les stades.

De nouveaux projets ont pu voir le jour : travaux d'aménagement de la deuxième partie rue de la République, travaux du complexe sportif de la Villette, fin des fouilles sur le terrain de la future maison médicale, poursuite de la mise en accessibilité des bâtiments communaux.

Tous ces projets concourent à renforcer le dynamisme et l'attractivité de notre ville, notamment de notre centre-ville. Ainsi la Ville a gagné 718 habitants supplémentaires en 5 ans soit la plus forte progression de population depuis plusieurs décennies.